

L'appel à Projets Impact Together by BNP Paribas Fortis, géré par la Fondation Roi Baudouin FAQ (2024)

Critères de sélection	
1. Organisations Candidates	
Est-ce qu'une association de fait peut participer à l'appel à candidature ?	Non , l'appel est destiné exclusivement aux associations (asbl) et entreprises d'économie sociale et/ou à visée sociale.
Est-ce qu'une coopérative ou une fédération avec les valeurs d'économie sociale mais non Société à Finalité Sociale peut participer ?	Non , l'appel est destiné exclusivement aux associations (asbl) et entreprises d'économie sociale et/ou à visée sociale.
Les organisations candidates doivent-elles être actives dans certains secteurs en particulier ?	Oui . Il doit s'agir d'asbl et d'entreprises d'économie sociale ayant leur centre de décision en Belgique et dont le cœur de métier est l'inclusion sociale , en Belgique.
Est-ce que l'appel à candidature est destiné aux petites ou aux grandes asbl ?	Il n'y a pas de critères quant à la taille de l'organisation candidate, hormis le nombre d'ETP (voir ci-dessous)
Est-ce que l'appel à candidature est destiné aux jeunes organisations ou à celles existant depuis déjà plusieurs années ?	<p>Cet appel ne s'adresse pas aux organisations en création (stade de «l'idée»).</p> <p>Il s'adresse aux organisations au stade suivants : start-up, croissance, maturité ou turnaround.</p> <p>Pour les organisations créées <u>il y a plus de 3 ans</u> : disposer d'un <u>staff min. de 3 ETP</u> sous contrats formalisés.</p> <p>Pour les organisations créées <u>il y a moins de 3 ans</u>: l'activité de l'organisation aura déjà concrètement démarré c'est-à-dire qu'elle sera effective pour au moins un projet et qu'elle sera portée par 1 travailleur ETP minimum.</p> <p>Ce minimum d'effectif ne fait pas l'objet d'exceptions.</p> <p>NB : Le nombre d'ETP doit permettre à l'organisation d'assimiler les conclusions de la/les consultance(s) sans porter préjudice à la gestion courante de l'organisation.</p>

<p>Que signifient les différents stades de développement : start-up, croissance, maturité, turnaround ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations start-up ont été créées durant les 2 à 3 dernières années* - Les organisations en croissance sont les organisations qui veulent croître dans les 2 prochaines années, en termes de chiffre d'affaires et/ou d'impact sociétal - Les organisations matures sont les organisations qui veulent se renforcer structurellement mais qui n'envisagent pas de croissance - Les organisations turnaround sont les organisations chez qui l'on constate une tendance à la baisse du chiffre d'affaires et/ou de l'impact sociétal et qui souhaitent se renforcer structurellement afin d'inverser la tendance et de conserver leur impact. <p><i>*Cet appel ne s'adresse pas aux organisations en création (stade de « l'idée »).</i></p>
<p>2. Opportunités de développement des résultats</p>	
<p>Est-il nécessaire de développer de nouvelles activités dans l'asbl ou la société à finalité sociale ?</p>	<p>Non, le développement ou la préservation des activités actuelles de l'organisation convient pour faire appel à Impact Together by BNP Paribas Fortis.</p>
<p>Est-il nécessaire d'avoir un réel potentiel de développement de l'impact ou le maintien de la situation actuelle peut-il suffire ?</p>	<p>Impact Together by BNP Paribas Fortis soutient tant des organisations ayant des opportunités de développement de leur impact importantes que celles confrontées à des défis de préservation de leurs résultats sociétaux actuels. Pour certaines organisations, garantir la continuité de l'organisation est déjà un beau résultat. Il est important que les organisations candidates aient identifié des opportunités pour développer fortement ou préserver l'impact sociétal lié à leur mission.</p>
<p>3. Renforcement structurel</p>	
<p>Qu'entendez-vous par renforcement structurel ?</p>	<p>Amélioration des capacités de l'organisation au niveau, entre autres, de la stratégie, gouvernance, des ressources humaines de la structure et de ses processus organisationnels afin qu'elle puisse répondre efficacement à sa mission et à ses objectifs d'une manière durable.</p>
<p>Est-ce que le dossier proposé peut être un projet ?</p>	<p>Non, l'appel à projets Impact Together by BNP Paribas Fortis vise un renforcement structurel de l'organisation et pas le financement de projets ponctuels.</p>
<p>Puis-je poser ma candidature si la consultance pour mes adaptations relatives au renforcement structurel est déjà en cours ?</p>	<p>Non, il n'est pas possible de poser sa candidature si les contrats de consultance ont déjà été signés par l'organisation. De plus, pour vous permettre de bénéficier au</p>

	maximum du soutien à la professionnalisation de votre organisation, il n'est nécessaire ni souhaitable de rencontrer des consultants durant le processus de préparation du dossier de candidature, de sélection ou avant le lancement officiel du trajet d'accompagnement.
--	---

Soutien de la FRB	
1. Durée	
Quelle est la durée du soutien ?	L'appel à projets Impact Together by BNP Paribas Fortis propose un soutien structurel d'une durée de maximum 3 ans aux organisations bénéficiaires. Une feuille de route est établie en concertation avec la coordination et le CA au début du trajet d'accompagnement. Ces 3 années permettent d'introduire des changements structurels, tout en visant à maintenir l'autonomie de l'organisation
2. Soutien financier	
Quel est le montant maximum dont une organisation peut bénéficier ?	L'apport financier d'Impact Together by BNP Paribas Fortis sur la durée globale du soutien peut aller jusqu'à 80 000 €, dont min. 75% seront dédiés à la consultance externe.
Le soutien octroyé par le Fonds prend-il la forme de don, prêt sans intérêt ou participation dans le capital ?	Le soutien est un don.
Comment estimer le montant demandé à Impact Together by BNP Paribas Fortis ?	<p>Consultance : Cette estimation n'est pas toujours aisée. Les éléments relatifs au type de besoins et à leur importance peuvent aider à cette estimation : Quelle sorte de soutien externe peut aider à accélérer le renforcement structurel visé? Est-ce plutôt de l'expertise (par exemple en matière financière, de gouvernance ou en mesure de l'impact)? Ou plutôt le soutien à la mise en place d'un changement (implémentation d'une stratégie digitale, ou d'un leadership participatif par exemple) ? Recherchez-vous plutôt des compétences (développement stratégique, accompagnement de la direction ou de groupes de travail, coaching d'équipe,...)? Il se peut tout à fait que vous ayez besoin d'une combinaison des différents types de consultance.</p> <p>S'agit-il de questions précises ou d'un accompagnement plus complet? Combien de jours estimeriez-vous nécessaire au consultant pour satisfaire votre demande? Utilisez les expériences antérieures de demande de consultance de l'organisation ou informez-vous auprès d'autres organisations ayant déjà eu recours à de la consultance extérieure. Si vous ne pouvez pas donner d'estimation de montant, essayez de donner</p>

	<p>des éléments quant à l'importance de la consultance. L'évaluation de votre demande en consultance pourra être affinée au cours du processus de sélection.</p> <p>Investissements : Suite à la consultance préconisée, et en lien avec celle-ci, il est possible que des frais de fonctionnement soient nécessaires pour mettre en place le renforcement structurel au sein de l'organisation ? A ce stade il s'agit d'une estimation.</p>
Dois-je prévoir un cofinancement à celui de Impact Together by BNP Paribas Fortis?	Pas nécessairement. Pour Impact Together by BNP Paribas Fortis, il est important que son soutien ait une réelle plus-value dans le développement des résultats de l'organisation. Si le coût total de votre projet de renforcement structurel dépasse le montant maximum alloué par Impact Together by BNP Paribas Fortis, vous devez vous assurer d'obtenir l'ensemble des fonds nécessaires.
Puis-je faire financer des coûts de personnel ?	<p>Non. L'objet d'Impact Together by BNP Paribas Fortis est d'apporter des moyens financiers servant principalement à couvrir des prestations de consultance externe, sachant que les organisations du secteur non-marchand ont rarement la capacité de se les offrir.</p> <p>Ceci signifie que l'organisation développe ou acquiert elle-même les moyens de couvrir ses propres charges de fonctionnement liées au trajet.</p>
Peut-il s'agir uniquement d'investissements ?	Non. Si des investissements sont nécessaires pour réaliser le renforcement structurel, ils peuvent entrer en ligne de compte pour être financés par Impact Together by BNP Paribas Fortis à concurrence de max. 25% du montant du soutien. La consultance vient en premier lieu, et elle détermine le choix des investissements à effectuer.
Peut-il s'agir uniquement de coûts de consultance ?	Oui
3. Consultance/ consultants	
S'il existe plusieurs besoins en consultance , peut-on tous les proposer ?	<p>Oui, pour autant que les consultances soient bien relatives à un renforcement structurel et que le montant total demandé pour ces consultances ne dépasse pas le plafond des 80 000€.</p> <p>Nous favorisons les accompagnements en consultance qui portent en priorité sur un ou plusieurs des domaines suivants: Stratégie et business model, Gouvernance et modèle opérationnel, Gestion financière, Evaluation de l'impact et Développement</p>

	d'une stratégie digitale. Notre expérience nous montre en effet qu'un apport en consultance sur ces domaines à un impact important pour l'organisation. Il n'est ni nécessaire ni souhaitable de rencontrer des consultants durant le processus de sélection ou avant le lancement officiel du trajet d'accompagnement.
Comment puis-je trouver les consultants ?	Les consultants peuvent être connus par votre organisation et/ou votre accompagnateur.rice peut vous proposer des consultants potentiels. Nous vous demandons de recevoir plusieurs offres. Un dialogue s'établit entre l'accompagnateur.rice et l'organisation pour le choix du consultant et avant signature du contrat. Lorsqu'une organisation est sélectionnée, un accompagnateur ou une accompagnatrice est désignée pour la durée du trajet. Il ou elle peut assister l'organisation dans la définition de ses demandes de consultance.
Dossier et suivi du dossier	
1. Dossier	
Dois-je envoyer d'autres documents avec le dossier de candidature ?	Non , vu le nombre de dossiers reçus, les documents autres que le dossier de candidature (et les annexes « demande de soutien » et « information financière ») ne seront pas pris en compte lors de la première sélection. Le dossier de candidature doit se suffire à lui-même, être clair et comporter les éléments principaux afin de comprendre l'organisation, la demande et la pertinence du soutien requis.
Combien de fois puis-je introduire un dossier ?	Une organisation qui n'a pas été retenue lors d'un appel peut réintroduire sa candidature lors d'un appel suivant.
Combien de candidats seront sélectionnés ?	Le comité d'investissement sélectionne actuellement une vingtaine d'organisations par appel. L'appel est annuel et généralement ouvert en septembre
Puis-je envoyer mon dossier pour avis/relecture ?	Non , aucune relecture ne sera acceptée.

<p>Y-a-t-il une procédure de recours auprès de l'Appel à projets Impact Together si ma candidature n'a pas été retenue ?</p>	<p>Non, la décision du comité d'investissement d' Impact Together by BNP Paribas Fortis est souveraine et finale.</p> <p>Aussi, au vu du nombre de dossiers reçus et afin de protéger la confidentialité des échanges, nous ne sommes pas en mesure de motiver de manière détaillée les raisons d'un refus.</p>
<p>2. Suivi du dossier</p>	
<p>Quelles obligations sont liées à la signature de la convention de partenariat dans le cadre de l'Appel à projets Impact Together by BNP Paribas Fortis?</p>	<p>Le soutien d'Impact Together by BNP Paribas Fortis est un partenariat avec l'organisation. Pendant l'accompagnement (trois ans), des contacts réguliers auront lieu avec l'organisation.</p> <p>L'organisation s'engage à dégager le temps nécessaire afin de fournir au minimum 2 fois par an un état d'avancement précis des résultats de l'organisation, au moyen d'un formulaire de reporting standard (le tableau de bord/dashboard) contenant les indicateurs de performance clés (quantitatifs et qualitatifs) définis avec l'organisation et destinés à mesurer l'impact du soutien.</p> <p>Le déroulement de la collaboration s'articule comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention (un contrat) avec la Fondation Roi Baudouin après approbation de la demande par le comité d'investissement et la transmission du tableau de bord au secrétariat Impact Together by BNP Paribas Fortis • L'annexe à la convention, le tableau de bord, contient : <ol style="list-style-type: none"> 1. les résultats attendus liés à la mission de l'organisation, le renforcement structurel nécessaire et les éléments pour lesquels le soutien de l'appel à projets Impact Together by BNP Paribas Fortis est nécessaire 2. Les indicateurs de performance (KPI) et les différentes étapes 3. La nature de la consultance recherchée 4. Le soutien octroyé • Transmission par l'organisation du tableau de bord actualisé (2 fois par an : 15/03 et 15/09). Cette mise à jour du tableau de bord permet à Impact Together by BNP Paribas Fortis de suivre l'évolution du soutien depuis son démarrage. • Il est demandé d'avertir votre accompagnateur.rice en cas d'évolutions importantes dans l'organisation (départ du coordinateur/directeur, fusion d'organisations, conflit en justice...). Dans certains cas, Impact Together by

	<p>BNP Paribas Fortis revalidera le soutien et pourra éventuellement décider de suspendre son soutien en cas de départ de personnes-clé.</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour le choix des consultants, l'organisation s'engage à demander au minimum trois offres par mission de consultance. Ces offres sont transmises à l'accompagnateur.rice, avec argumentation du choix souhaité.• A la fin du soutien, l'organisation s'engage à rédiger un rapport de fin de soutien afin de permettre le partage des connaissances acquises.
--	---

Personnes de contact:

Coordinatrice : Marielle Demilie

T: 0495 586828 Demilie.m@mandate.kbs-frb.be / www.kbs-frb.be

Project and knowledge Manager: Delphine Saudoyer

T: 02-549.02.59

Saudoyer.d@kbs-frb.be